

Mesdames et Messieurs,

Chers amis bièvrois,

Le conseil communal, en ce 7 novembre 2016, a décidé d'ester en justice contre la région wallonne. Cette décision, que d'aucuns pourraient juger téméraire, n'a pas été prise à la légère. Au contraire, le motif sur lequel nous nous basons pour entamer cette procédure est fondé sur les principes de justice fiscale et de respect de l'autonomie locale.

La commune est punie parce qu'elle ne taxe pas assez ses habitants !

En effet, la commune de Bièvre, tel un mauvais élève, vient d'être punie par la région wallonne **parce qu'elle ne TAXAIT PAS ASSEZ ses habitants !**

« Une mauvaise blague », me direz-vous ? Non, une incroyable décision de la région à l'encontre de plusieurs dizaines de communes.

Chaque année, la région wallonne, via le Fonds des Communes, distribue à celles-ci un montant financier sur base de différents critères objectifs tels que le nombre d'habitants, les kilomètres de voirie, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, les taux locaux d'imposition, etc.

Mais cette année, ce ne sont pas moins d'une septantaine de communes qui voient leur part de la dotation du Fonds des Communes diminuer de manière importante.

Pour Bièvre cette année, c'est la douche froide : sa dotation est diminuée de 54.663€ par rapport à ce qui avait été escompté ! Cette amputation injuste trouve sa cause dans le fait que notre commune applique à ses citoyens un taux d'imposition inférieur à la moyenne wallonne (Impôt sur le revenu : 6% à Bièvre, 8% en moyenne ; additionnels au précompte immobilier : 2.200 centimes à Bièvre, 2600 en moyenne).

Selon le décret régional, cette diminution va se poursuivre chaque année, accentuant encore ce phénomène et pénalisant d'autant plus les communes qui taxent peu leurs habitants. C'est, en somme, une prime à la mauvaise gestion !

Si l'on veut corriger le tir, la région nous invite à...augmenter nos impôts ! C'est purement scandaleux. C'est cet état de fait que le conseil communal de Bièvre entend dénoncer et qu'elle va donc, avec d'autres communes, combattre par le biais d'une action en justice.

Restauration de la chapelle de Graide

Sur un ton plus agréable, je me réjouis d'avoir pu, au cours des semaines écoulées, procéder à la réouverture après restauration, de la chapelle Notre-Dame de Graide. Symbolisant un événement important pour notre commune lors de la guerre 14-18, nous avons à cœur de procéder à la réfection de cet édifice chargé d'histoire. Vous trouverez plus d'informations à propos de cette rénovation au sein de notre revue communale.

Une centenaire a Bièvre : Marie Lucy

En guise de conclusion, je tiens à adresser toutes mes félicitations à Marie Lucy, qui a récemment atteint l'âge de cent ans. Cela faisait déjà un certain temps que nous n'avions pas eu le privilège de compter un ou une centenaire sur le territoire de notre commune. Marie fait figure d'exception de par la mémoire très claire et précise qu'elle conserve du passé. J'ai moi-même eu le plaisir de partager de très agréables moments d'écoute et de discussion en sa compagnie. La commune de Bièvre est très fière de cet événement et lui souhaite un excellent anniversaire (plus de détails également dans les pages qui suivent).

Je vous souhaite une excellente lecture.

Votre Bourgmestre
David CLARINVAL